

Conditions générales de vente

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre Aurore Busin - sophrologue – gérante de l'EIRL Plusatout Sophro – 7 rue de l'Erable 72110 Saint-Aignan – Siret : 517 841 151 000 31

et le ou les particulier(s) (également nommé « client », « sophronisant ») et les conditions applicables à toutes séances de sophrologie proposées.

L'acquisition d'un service à la personne implique une acceptation sans réserve par le ou les particulier(s) des présentes conditions de vente.

Ces conditions de ventes prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Aurore Busin.

Aurore Busin se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la séance.

Article 1 – Tarifs

Les prix pratiqués et indiqués sur le site internet www.plusatoutsophro.com et affichés aux cabinets (Saint-Aignan et Marolles-Les-Braults) sont des prix TTC (TVA non applicable art. 293 B du CGI).

Pour les prestations « entreprise » ou d'accompagnement particulier (défini avec « le client »), le prix applicable sera celui défini dans le devis accepté préalablement par « le client ».

Dans le cadre de prestation à domicile ou en dehors des cabinets de Saint-Aignan et de Marolles-les-Braults, un tarif incluant des frais de déplacement est prévu (cf : les tarifs affichés aux cabinets et sur le site www.plusatoutsophro.com ou indiqués sur le devis le cas échéant)

Aurore Busin se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le site, le jour de la prise de rendez-vous, sera le seul applicable pour la ou les séances.

Article 2 - Modalités de règlements

Les règlements se font principalement par espèces ou chèques.

Une possibilité de paiement par carte bancaire est possible, via Paypal (sous réserve d'acceptation d'un paiement en ligne par envoi de mail)

Pour les entreprises ou autres structures : un paiement par virement est possible (pour les modalités précises de paiement se référer au devis en question)

Le paiement se fait en fin de séance. Une possibilité est offerte de paiement au mois pour les séances en groupe (confère les tarifs affichés aux cabinets de Saint-Aignan et de Marolles-les-Braults et sur le site www.plusatoutsophro.com)

Pour les prestations entreprise ou de ce type, se référer aux modalités de paiement définis par le devis.

Tout retard de paiement peut entraîner, dès mise en demeure, des intérêts aux taux légal en vigueur multiplié par 3.

Pour les clients professionnels, il est prévu en plus des intérêts mentionnés ci-dessus, une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrements.

Article 3 – Achat de prestation « accompagnement sophrologique »

Les séances proposées sont celles qui figurent sur le site de Aurore Busin (www.plusatoutsophro.com)

Sur demande, des séances de sophrologie individuelles ou de groupe pourront être proposées, sous réserve d'acceptation du prix, par le ou les particulier(s).

En cabinet, la 1^{ère} séance, d'une durée d'une heure, débutera par la définition des besoins et des attentes du particulier ; une séance de sophrologie accompagnera ce premier rendez-vous et c'est uniquement suite à cette première séance que le particulier décidera de s'engager dans un accompagnement sophrologique. Les séances suivantes se dérouleront sur une période d'une heure.

Lors des séances de sophrologie en groupe, la séance se déroulera sur une période d'une heure sur le lieu défini lors de l'engagement (cabinet de Saint-Aignan ou de Marolles-Les-Braults, en entreprise, en association ou directement au domicile d'un des participants)

Aurore Busin se réserve le droit de fixer le nombre de participants en fonction de l'accompagnement en place et ce afin d'assurer la qualité de la prestation.

La sophrologie s'entend comme une pratique d'accompagnement respectueuse du parcours de soins de la personne. Elle n'est donc pas soumise à une obligation de résultat. Pour tout accompagnement concernant un trouble défini, Aurore Busin se réserve le droit de renvoyer le « client » vers son médecin généraliste le cas échéant. En aucun cas, la pratique de la sophrologie ne peut se substituer au suivi d'un traitement en place.

La sophrologie est une pratique corporelle qui par la répétition s'intègre au quotidien de la personne. Elle nécessite donc une pratique répétée (plusieurs séances avec la sophrologue) et d'une pratique personnelle. La sophrologue s'engage à transmettre toute sa pédagogie pour renforcer l'autonomie de la personne pratiquante.

Le pratiquant ou sophronisant s'engage quant à lui à s'investir, au mieux de ses capacités et possibilités, pour intégrer cette pratique à son quotidien et pouvoir ainsi profiter de tous les bénéfices de la sophrologie.

Article 4 – Commande des séances

Le ou les particulier(s)/ Sophronisant(s) devront :

- Prendre rendez-vous auprès de Aurore Busin soit par mail : plusatout@gmail.com, soit par téléphone au 07 83 47 97 40, une possibilité est ouverte de prendre rendez-vous en ligne par Clic-rendez-vous (accessible par le site www.pagesjaunes.fr) ce rendez-vous devra être validé par Aurore Busin par l'envoi d'un mail ou SMS de confirmation.
- Tout rendez-vous non décommandé 48h avant le début de la séance, sera facturé.
- Effectuer le paiement de la séance dans les conditions prévues.

La prise de rendez-vous entraîne acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction.

Les prises de rendez-vous non décommandées 48h avant la date de la séance, vaudront acceptation du versement intégral de la séance (hors cas de force majeure).

Article 5 – Cessation de l'accompagnement

La cessation de l'accompagnement peut se décider :

- d'un commun accord.
- sur décision du sophronisant / pratiquant : la dernière séance réalisée étant due au tarif convenu.
- Sur décision de la sophrologue, Aurore Busin, en cas de manquement aux règles de bonne conduite, de répétition d'annulation des rendez-vous ou de non paiement des séances

Article 6 – Retards et Absence

La sophrologue s'engage à :

- respecter les horaires convenus pour les séances
- prévenir dès que possible en cas de retard ou empêchement et le cas échéant proposer un autre rendez-vous

Le sophronisant / participant s'engage à :

- respecter les horaires convenus pour les séances
- prévenir dès que possible en cas de retard ou empêchement (par appel ou SMS de préférence au 07 83 47 97 40)

En cas de retard, la sophrologue se réserve le droit d'écouter la séance afin de respecter le planning et son engagement vis à vis des autres clients.

Article 7 – Responsabilité

La sophrologue n'a aucune obligation de résultat.

La sophrologue met à disposition un accompagnement et une pédagogie pour que le participant / sophronisant puisse en user librement. Le participant / sophronisant est pleinement acteur de sa démarche et les résultats obtenus peuvent ne pas être ceux attendus ou définis au départ (chacun ayant son propre cheminement).

La sophrologue apportera toutes ses compétences pour conseiller, le cas échéant, au participant de se rapprocher d'un professionnel de santé. Il reste de la responsabilité du participant/sophronisant de suivre ou non cet avis.

Il est entendu que le participant / sophronisant reste responsable de son parcours de soins. Il est rappelé que la sophrologie ne peut en aucun cas remplacer un traitement en place ou des soins médicaux.

Article 8 – Données personnelles

Aurore Busin s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le ou les particulier(s), lors des séances individuelles ou de groupe.

Cette confidentialité est gérée dans le respect de la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Aurore Busin se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles du particulier. Elles sont nécessaires à la gestion de la prestation et l'amélioration de ses services.

Aurore Busin se réserve le droit de transmettre certaines informations au médecin du client. Ces données et informations personnelles seront également conservées afin de respecter les dispositions légales et réglementaires.

Conformément à cette loi, le particulier pourra exercer son droit d'accès au fichier, son droit d'opposition et son droit de rectification ou de suppression pour les renseignements le concernant en adressant sa demande par courrier électronique à l'adresse plusatout@gmail.com ou par courrier postal à l'adresse Aurore Busin – 7 rue de l'Erable 72110 Saint-Aignan

Article 9 – Archivages

Les factures, devis et bons de commande seront archivés sur un support fiable et durable, constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du code civil. Les registres informatisés par la sophrologue seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve de commandes, communications, transactions et paiements intervenues entre les parties.

Informations sur les cabinets :

Aurore Busin reçoit sur rendez-vous :

Cabinet de Saint-Aignan, situé au 7 rue de l'Erable 72110 Saint Aignan

Cabinet de Marolles-Les-Braults , situé rue des Pommes d'Amour 72260 Marolles-Les-Braults